

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5375

objet : **Prestations d'accueil, d'enregistrement et de suivi des dossiers d'incidents signalés par tous les utilisateurs du système d'information de la Communauté urbaine (Hot-Line) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Compte tenu de l'importance du parc informatique et télécommunication et du nombre croissant d'applications métier et de progiciels utilisés à la Communauté urbaine, il est nécessaire d'assurer la prestation de prise d'appel des utilisateurs confrontés à tous problèmes informatiques ou de télécommunications (SVP).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'accueil, d'enregistrement et de suivi des dossiers d'incidents signalés par tous les utilisateurs du système d'information de la Communauté urbaine (hot-line).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible une fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de 180 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum pour toute la durée ferme du marché et de 90 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum pour la période reconductible ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations d'accueil, d'enregistrement et de suivi des dossiers d'incidents signalés par tous les utilisateurs du système d'information de la Communauté urbaine (hot-line).

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet les prestations d'accueil, d'enregistrement et de suivi des dossiers d'incidents signalés par tous les utilisateurs du système d'information de la Communauté urbaine (hot-line) et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 215 280 € TTC et maximum de 478 400 € TTC pour toute la durée ferme du marché et de 107 640 € minimum TTC et de 239 200 € maximum TTC pour la période reconductible, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2008 et suivants - ligne de gestion 022605 - compte 0 611 400 pour les dépenses de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,